



Dégats humidité suite vice logement démarche

Par **timi34**, le **08/01/2012** à **14:36**

Bonjour,

Nous sommes à la recherche d'informations concernant des problèmes d'humidité et de moisissures dans l'appartement que nous louons actuellement. Voici la situation :

Notre appartement est neuf, livré fin février 2011 et nous avons emménagé début Mars. Dès le premier mois passé dans l'appartement, des moisissures sont apparues dans la salle de bain. En plus de cela la cabine de douche présente un défaut qui fait que les bords latéraux font gouttière et dirigent beaucoup d'eau vers l'extérieur. Après de nombreux appels, le propriétaire est venu constater et a installé après plusieurs mois de retard, une VMC dans la salle de bain et une aération passive dans la chambre ainsi qu'une porte de douche (ce qui n'a rien changé au problème). Depuis début octobre, les moisissures ont littéralement explosé dans la chambre à coucher et salle de bain. En novembre le propriétaire est venu constater et nous a dit qu'il allait faire venir un expert pour savoir d'où vient le problème. Depuis nous attendons sa venue. Jusqu'à présent, nous faisons tout par téléphone et dernièrement nous avons envoyé notre premier recommandé avec AR, aussi bien à l'agence immobilière qu'au propriétaire, afin de laisser des traces (avec photos). Aucun des 2 ne nous a répondu.

Depuis, nous avons appris que des voisins du haut ont eu des problèmes de douche (fuites dues à des joints ciment qui ne tenaient pas) et ont provoqués des dégâts chez nos voisins de palier. J'ai donc vérifié et ai remarqué qu'effectivement nos joints avaient en partie sauté et donc que l'eau devait diffuser à travers la dalle et humidifier tout l'appartement (en plus de l'eau qui s'écoule vers l'extérieur). Depuis, chaque semaine nous observons une évolution toujours plus importante et inquiétante des moisissures.

L'ambiance et les moisissures ont deux conséquences principales : la dégradation très importante et croissante de l'appartement (qui n'est pas de notre responsabilité à moins que le propriétaire en décide autrement car il est de mauvaise foi) et la dégradation de notre santé, sans parler de nos biens qui se dégradent progressivement.

Je fais ici très bref car les problèmes dans le logement ne se limitent pas

à ce cas précis et au niveau de la résidence, les locataires ont globalement tous des problèmes mais rien de bouge. Exemple : la porte des boites aux lettres est ouverte depuis 3 mois, il doit changer la serrure pour que le facteur puisse fermer mais rien n'est fait malgré nos relanc